

SECTION EQUINE



Présidente chevaux lourds : à renouveler

Président chevaux de sang : à renouveler

Responsable : Dr Christophe PRADEL



Les Dangers sanitaires de 1ère catégorie : état des lieux

L'anémie infectieuse des équidés (AIE) est une maladie infectieuse et contagieuse des équidés, due à un virus de la famille des *Retroviridae*, et classée Danger Sanitaire de 1ère catégorie. L'infection demeure souvent latente, mais peut s'exprimer cliniquement chez certains sujets. La maladie se traduit par une évolution le plus souvent chronique, avec des épisodes aigus au cours desquels on constate de la fièvre, de l'abattement, de l'anémie, des œdèmes et de l'amaigrissement. Elle constitue une maladie virale majeure pour les Equidés, en raison de la pérennité de l'infection chez les sujets atteints et des pertes économiques qu'elle peut occasionner. Il n'existe pas de traitement spécifique de l'AIE.



En 2014, la surveillance événementielle clinique et le dépistage réglementaire avaient conduit à la réalisation de plus de 15 500 analyses dont 12 étaient positives. Un autre cas avait été détecté en Ardèche en 2015. Aucun cas n'a été détecté en France en 2016. Il est important de rappeler que seul le diagnostic de laboratoire (test de Coggins) permet de confirmer une infection par l'AIE.

La DGAL nous informait le 27/12/2017 de la déclaration d'un premier foyer d'anémie infectieuse et de ses suites sur la commune de Contes dans les Alpes-Maritimes (06). Un cas d'anémie infectieuse des équidés a été détecté le 12 janvier 2018 dans le département du Var sur un cheval stationné chez un particulier sur la commune de Lorgues.

Ce cas est en lien direct avec un autre cas détecté fin décembre 2017 dans les Alpes-Maritimes sur la commune de Contes, suite à une suspicion clinique. A ce stade, seuls ces 2 chevaux ont été déclarés infectés et ont été euthanasiés.

Une enquête épidémiologique est actuellement conduite par les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Var (ainsi que celle des Alpes-Maritimes) pour évaluer la situation sanitaire, connaître l'éventuelle circulation virale et identifier les équidés ayant pu être au contact des chevaux infectés.

Les mesures de surveillance renforcée sont les suivantes : • dépistage des équidés ayant été en contact prolongé avec les animaux infectés, • recensement et dépistage des équidés situés dans une zone de surveillance d'un rayon de 2 km autour du foyer située sur la commune de Lorgues

La Fièvre West Nile

Maladie virale transmise par les insectes piqueurs, cette maladie peut atteindre les oiseaux, les équins et l'homme. De nombreuses autres espèces peuvent héberger le virus même si elles sont considérées comme des impasses.

Chez le **cheval**, l'infection est parfois inapparente et peut aller d'un simple syndrome grippal à une encéphalomyélite à fort taux de mortalité. Les animaux malades meurent dans 10 à 50% des cas : en Camargue en 2000, 76 cas équins ont été confirmés, 21 sont morts. Les derniers foyers recensés en 2015, dans les Bouches du Rhone, le Gard et l'Hérault, ont conduit à la mort de 6 chevaux sur les 48 infectés. Cette maladie a été détectée en Espagne, en Italie et au Portugal en 2016.

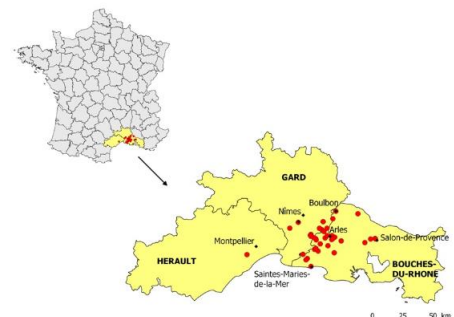


Figure 3. Carte des foyers équins de fièvre West Nile dans le sud-est de la France au 30 octobre 2015.

Chez l'**homme**, l'infection est souvent inapparente mais peut prendre la forme d'une grippe. Des méningites aiguës ou des encéphalites peuvent apparaître dans des proportions qui varient, selon les souches, de 1 à 15 % des cas. La récupération est complète, mais peut être longue. Cependant, le taux de mortalité peut varier de 3 à 15% selon la souche, le statut immunitaire et l'âge des patients (les individus âgés étant plus sensibles que les jeunes).

Chez les **oiseaux**, l'infection par le virus West Nile est la plupart du temps asymptomatique. Cependant, des manifestations neurologiques ont pu être observées lors d'infections naturelles chez les pigeons en Egypte voire parfois une forte mortalité dans certaines flambées de la maladie comme aux Etats-Unis.

Autres Dangers sanitaires :

Métrite contagieuse Equine (MCE)

La MCE est une maladie infectieuse et contagieuse des équidés due à une bactérie, *Taylorella equigenitalis*. Sa transmission est essentiellement vénérienne, lors de la monte naturelle ou par la semence lors d'insémination artificielle. Elle sévit dans toutes les régions du monde et particulièrement en Amérique du Nord et en Europe. En 2012, deux cas de MCE ont été déclarés en France ; 1 dans la Sarthe sur un trotteur français de 12 ans et 1 dans l'Orne. Ces déclarations ont reposées sur l'isolement par culture et l'identification de *T. equigenitalis* à partir de prélèvements génitaux.

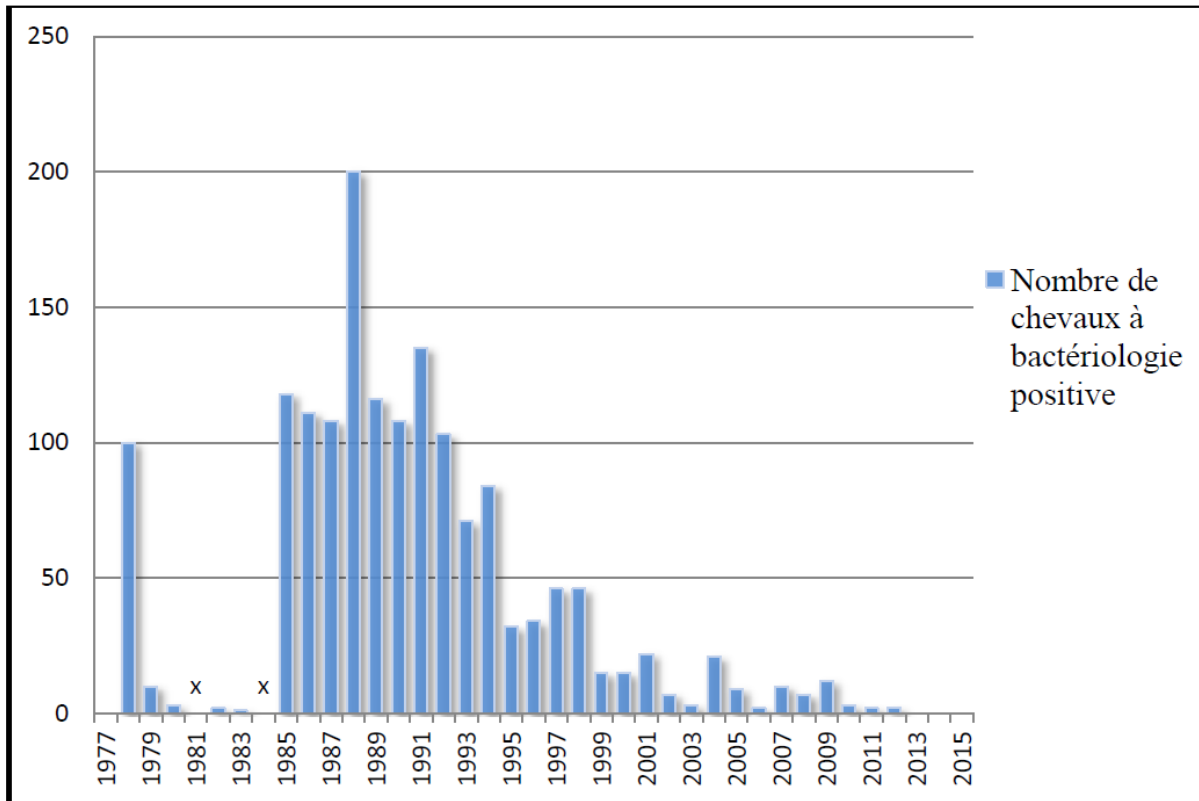
Modalités de surveillance

En France, la MCE est d'abord une maladie à déclaration obligatoire (MDO) de 1981 à 1991 puis une maladie réputée contagieuse (MRC) de 1992 à 2005. Reclassée en MDO en 2006 selon le décret n° 2006-179, puis en danger sanitaire de deuxième catégorie selon le décret n° 2012-845 du 30 juin 2012, les exigences sanitaires réglementaires nationales pour la monte naturelle des équidés laissent maintenant place à un système volontaire sous la responsabilité des professionnels où chaque association de race peut imposer ses règles sanitaires par l'intermédiaire de son stud-book.

Pour la monte artificielle, des conditions sanitaires obligatoires d'admission des étalons dans les centres de collecte agréés sont maintenues selon l'arrêté ministériel du 4 novembre 2010. Elles consistent en une épreuve de diagnostic bactériologique négative effectuée chaque année avant la période de collecte sur un écouvillon provenant de la fosse urétrale. Le prélèvement doit être postérieur au 1er décembre précédant la saison de monte. Le diagnostic officiel de la MCE repose sur l'isolement par culture et l'identification de *T. equigenitalis* à partir de prélèvements génitaux d'équidés.

	Culture	IF	PCR
Utilisation	Exportation Monte	Monte	Contrôle hors cadre réglementaire
Milieu de transport de l'écouvillon	Amies charbon	Amies simple ou Amies charbon	Amies simple ou Amies charbon ou Ecouvillon sec
Durée d'acheminement autorisée	24 H si transport non réfrigéré 48 H si transport réfrigéré	Jusqu'à 3 jours	Jusqu'à 4 jours
Rendu de résultats	Minimum 7 jours	48 heures	24 heures
Inconvénients	Risque de résultats ininterprétables si flore saprophyte abondante (< 3 % des cas)	Risque de faux positifs (2 % des cas) ; résultat positif à confirmer par culture	Pas d'antibiogramme possible si résultat positif (pas de souche)

Nombre de cas de métrite contagieuse équine en France de 1977 à 2015



En 2017, en France, un seul cas de positivité au dépistage a été relevé au sein du RESPE. C'était une pouliche qui n'avait jamais eu d'activité de reproduction, lors d'un contrôle à l'export ; un recontrôle dans les jours qui ont suivi s'est avéré négatif.

Artérite Virale Equine (AVE)

SIGNES CLINIQUES DE L'AVE

Fièvre.

Perte d'appétit.

Dépression ou léthargie.

Symptômes pseudo-grippaux (la guérison est généralement complète chez les chevaux atteints de troubles respiratoires liés à l'AVE).

Conjonctivite.

Œdèmes des membres, du scrotum ou de la glande mammaire.

Éruption cutanée.

Juments gestantes : avortement.

Poulains jusqu'à 3 mois : problèmes respiratoires (pneumonie) et/ou gastriques.

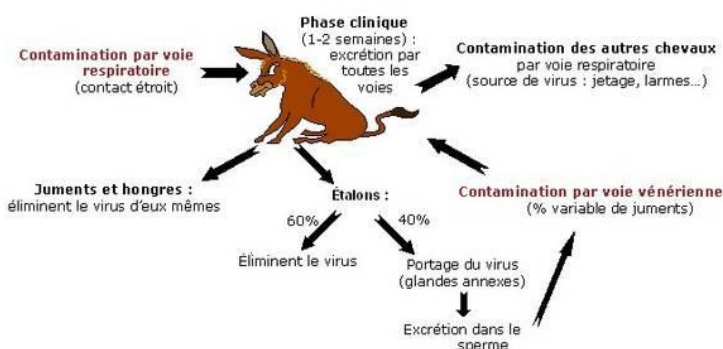
Étalons : diminution temporaire de la fertilité.

L'agent causal de l'artérite virale équine (AVE) est un virus à ARN de la famille des *Arteriviridae*.

Le virus se transmet par voie respiratoire et par voie vénérienne lors de la saillie ou lors d'utilisation de semence contaminée en insémination artificielle.

Les étalons porteurs asymptomatiques sont des réservoirs du virus et il est important de bien suivre leur statut vis-à-vis de l'infection afin d'éviter toute dissémination virale au sein de la population équine.

L'AVE est un danger sanitaire de catégorie 2. Un vaccin est disponible pour cette maladie qui peut être mis en œuvre chez le poulain dès 9 mois



Lors de l'apparition de cas, ce sont les professionnels de la filière équine qui décident des éventuelles restrictions de mouvements, des dépistages et des enquêtes épidémiologiques à mettre en place. Cependant, les centres de collecte de semence sont soumis à agrément, délivrés par le ministère de l'agriculture.

Ces centres de collecte doivent exiger un dépistage systématique des étalons vis-à-vis de l'AVE avant récolte.

Voies de contamination de l'AVE

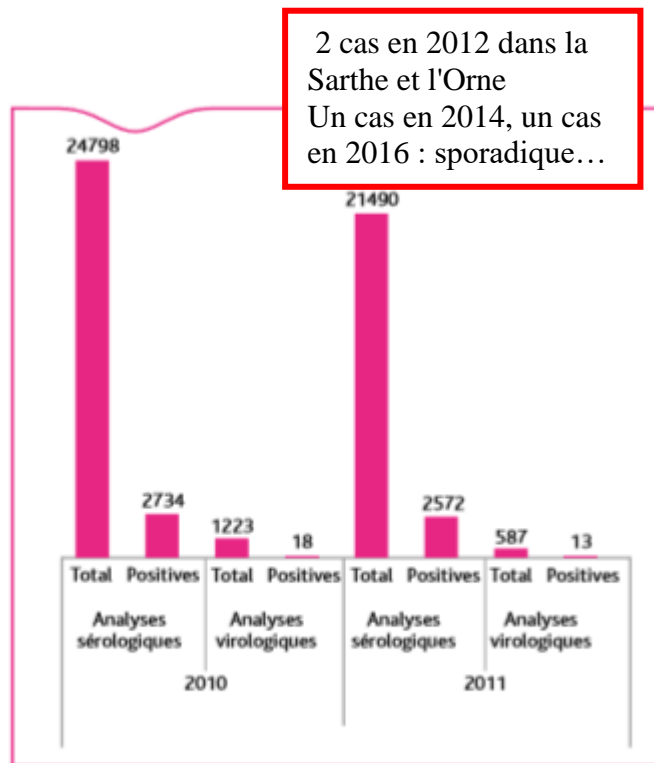


Figure 1. Analyses réalisées en 2010 et 2011 par le réseau français de laboratoires agréés pour le diagnostic sérologique et virologique de l'AVE

L'incubation dure de 2 à 5 jours après la saillie infectante.

☞ Signes cliniques chez l'étalon

Aucun symptôme visible : l'étalon est porteur sain, et peut le rester pendant plus de 4 mois en l'absence de traitement. Par contre, sa fertilité chute en général, non pas par altération des spermatozoïdes, mais parce que l'infection utérine des juments empêche le développement embryonnaire

☞ Signes cliniques chez la jument

La jument paraît en bonne santé. On observe parfois des pertes vulvaires gris-blanchâtres dans les 2 jours après la saillie, pouvant persister 15 jours. La jument reste vide, parfois son cycle est un peu raccourci.

Grippe équine et Rhinopneumonies (EHV1-EHV4)

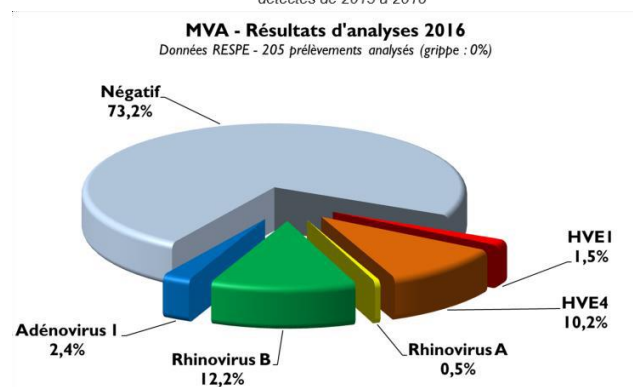
Année	2013	2014	2015
Nb de déclarations	222	210	226
Nb de positifs (%)	32 (14,4%)	28 (13,3%)	35 (15,5%)
Nb de cas de grippe	0	6	0
Nb de cas d'HVE1	2	2	4
Nb de cas d'HVE4	30	20	31
Nb de cas d'AVE	0	0	0

Tableau 1 : Evolution du nombre de déclarations dans le cadre du sous-réseau SRA et des virus détectés de 2013 à 2015

Ces pathologies virales surveillées par le RESPE comme participants aux syndromes respiratoires aigus des équidés sont pour certaines encore bien présentes en France : La Grippe a été signalée en Eure-et Loire, en Saône-et-Loire et dans les Pyrénées-Atlantiques en 2015 et les rhinopneumonies dans près de 30 départements français. **En 2016, sur 150 déclarations au RESPE dans le sous réseau avortements, on note seulement 3 cas d'EHV1 positifs.**

Une étude est actuellement en cours afin d'identifier d'autres agents pathogènes d'intérêt. Ceux-ci pourront être à terme inclus dans le protocole afin d'augmenter le nombre de causes d'avortement confirmés dans le sous-réseau.

Pour 2016, aucun cas de grippe n'a été relevé par le RESPE en France, mais 24 foyers d'EHV et 21 foyers de Rhinovirus sur 205 prélèvements analysés dans le sous réseau Maladies Respiratoires et 6 cas d'EHV1 dans le sous réseau Maladies Neurologiques. D'où l'importance de la vaccination EHV pour tous les reproducteurs et les chevaux de travail participant à des rencontres de professionnels.



Les actions du GDS : Lutte contre la grippe équine, l'artérite virale et la rhinopneumonie (EHV1- EHV4) et appui au dépistage de la métrite contagieuse équine (MCE)

Une convention a été signée en Octobre 2004 entre le Syndicat Départemental des Eleveurs de Chevaux Lourds de la Corrèze et le GCDS afin de créer notre première section équine et assurer ainsi le suivi technique et la gestion des subventions à destination des éleveurs de chevaux lourds.

Une convention similaire a été signée en 2007 entre le GCDS et le Syndicat des Chevaux de Sang afin de permettre à l'ensemble des éleveurs de chevaux du département de bénéficier des mêmes aides.

Nature et calcul des aides du Conseil Départemental :

- ☞ Aide forfaitaire de 5 €/animal pour les vaccins contre la grippe équine ou l'artérite virale ou la rhinopneumonie sur présentation de justificatifs.
- ☞ Aide à hauteur de 50% du coût du dépistage de la métrite contagieuse et de l'artérite virale, sur présentation de justificatifs.

Suite à une réorganisation de la section chevaux de sang en l'absence de présidence, il n'y pas eu d'appel de cotisation ni d'aide attribuée en 2015 aux éleveurs de chevaux de sang.

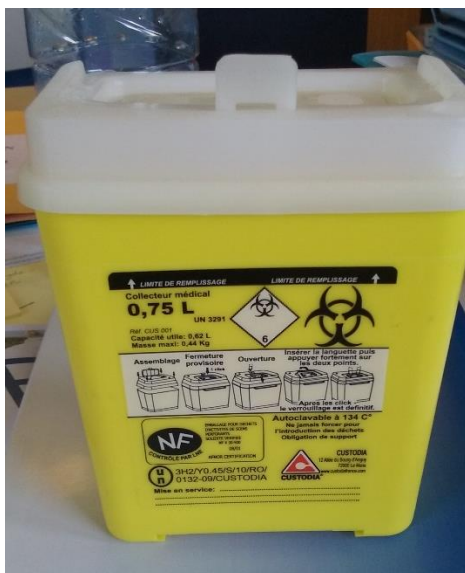
Devant la nécessité dorénavant de faire un appel de cotisation direct auprès des éleveurs de chevaux du département et non plus intermédiaire, les conventions signées avec chaque syndicat ont été dénoncées courant 2015 et les aides ont été attribués individuellement à chaque adhérent après appel de cotisation à l'ensemble des détenteurs connus.

Autres actions zootekniques et sanitaires

Le GCDS assure l'information des éleveurs par le biais d'envoi de documentation ou d'articles publiés dans la presse locale.

Le GCDS a acquis des carnets sanitaires qui ont été proposés à nos adhérents à tarif très préférentiel ou mis à disposition pour les jeunes installés.

Le GCDS assure la **fourniture de containers agréés** pour la collecte des déchets piquants/coupants/tranchants



Mutualisation de l'équarrissage

Depuis octobre 2016, les adhésions à la mutualisation de l'équarrissage (54 détenteurs adhérents au total) ont permis la prise en charge de 14 chevaux, 6 poulains et un âne (équins morts depuis le 20/10/2016)

Pour un cheval, la cotisation est de 18€ HT pour un détenteur non adhérent GDS ; elle est ramenée à 13€ HT par an pour les adhérents, et nous espérons que le développement de la mutualisation verra ce tarif diminuer au fur et à mesure du nombre croissant d'adhérents.

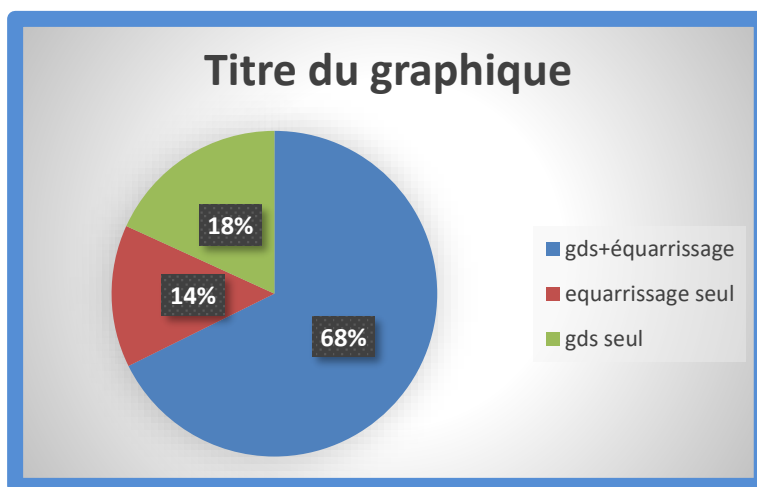
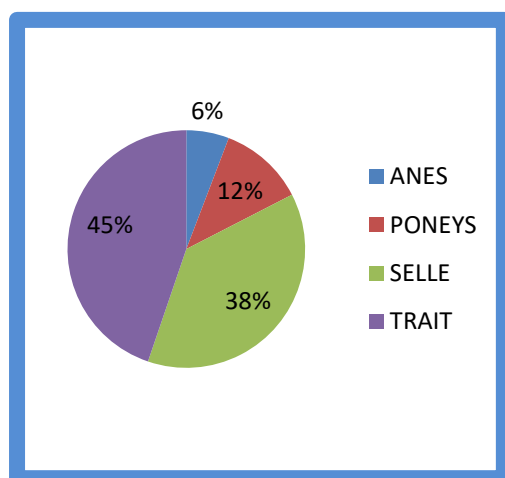
De plus, les effectifs supérieurs à neuf chevaux bénéficient d'un calcul spécifique réduisant la cotisation du troupeau.

Une campagne de sensibilisation a été menée courant 2018 auprès des mairies et via la presse pour informer les détenteurs de la mutualisation équarrissage équin GDS19 et des dangers de l'enfouissement de cadavres.

Adhésions

Chaque détenteur devient adhérent GCDS par une cotisation annuelle individuelle de 15 € HT plus 5 € HT par équidé du premier au quatrième, 4 € jusqu'au neuvième, et 3 € au-delà de 10.

A ce jour (juillet 2018) , nous avons un effectif d'équidés adhérents proche de 300, avec près de 100 détenteurs adhérents :68% GDS + équarrissage, 18% adhérents GDS seul, et 14% adhérents équarrissage seul.



Bilan de la section

Année	Chevaux de Sang				Chevaux Lourds			
	Nombre adhérents	Montant cotisations	Aide vaccins	Aide analyses	Nombre adhérents	Montant cotisations	Aide vaccins	Aide analyses
2011	16	824,33	1 912	557,56	94	1 080,20	1 808	68,84
2012	12	686,18	1 632	555,85	92	1 019,42	1 472	84,00
2013	12	592,74	1 336	524,76	71	877,46	1 616	17,34
2014	12	414,07	800,00	0	71	886,17	900,00	0
2015					84	810,29	1 344,00	0
2016-2017 (31/03)	Chiffres globaux sang et traits GDS et Equarrissage Coût Equarrissage : 950				70	4234,76	1391	63,29

En avril 2018 sera lancé l'appel de cotisation pour tous les adhérents correspondant à la période écoulée entre octobre 2016 et début 2018, de façon à aligner les cotisations sur l'année.